



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 03432

Numéro SIREN : 441 133 808

Nom ou dénomination : D C N S

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2015 sous le numéro de dépôt 1560



1500156101

DATE DEPOT : 2015-01-07

NUMERO DE DEPOT : 2015R001560

N° GESTION : 2002B03432

N° SIREN : 441133808

DENOMINATION : D C N S

ADRESSE : 40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris

DATE D'ACTE : 2014/04/30

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : RENOUELEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT
CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

DP. 30/4/14. RT - CH.

DCNS

Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros

Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay - 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

02D3432

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Act. n° 1560

07 JAN. 2015

Série 1560

**DECISION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL RELATIVE AU PROCES
VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AVRIL 2014**

L'Assemblée Générale de DCNS s'est réunie le 30 avril 2014 à l'effet, notamment, de se prononcer sur le renouvellement ou le remplacement d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

Lors de cette réunion, l'assemblée Générale a décidé, dans le cadre des quatrième et cinquième résolutions, de nommer le cabinet Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire et le cabinet Auditex en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision est intervenue du fait de l'arrivée à échéance des mandats du cabinet Ernst & Young et Autres et du cabinet Auditex qui avaient été nommés par l'Assemblée Générale lors de la réunion du 26 juin 2008 pour une durée de six (6) exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, soit à l'issue de l'assemblée qui s'est effectivement tenue le 30 avril 2014.

La rédaction des quatrième et cinquième résolutions de l'assemblée générale du 30 avril 2014 porte uniquement sur la nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant. Il n'a pas été précisé dans ces résolutions que le commissaire aux comptes titulaire Ernst & Young et Audit remplaçait le cabinet Ernst & Young et Autres dont le mandat venait de prendre fin et que le cabinet Auditex était nommé pour un nouveau mandat du fait de l'arrivée à échéance de son mandat précédent. La quatrième résolution du procès verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2008 a été rédigée selon les mêmes formes et il n'a donc pas été précisé non plus que le cabinet Auditex était nommé en remplacement de M. Patrick Gounelle dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit à l'issue de l'assemblée qui s'est effectivement tenue le 26 juin 2008.

Par cette décision, je souhaite apporter les précisions nécessaires en vue de permettre aux services du greffe du tribunal de commerce de Paris de procéder aux modifications du Kbis de la société DCNS.

Paris, le 17 novembre 2014.

Hervé Guillou
Président Directeur Général